

Unité de production :
428 avenue Georges Durand
BP 23131
72003 LE MANS CEDEX 1
Tél. 33 (0)2 43 41 14 14
Fax 33 (0)2 43 41 14 02
www.powerex.fr

Notre engagement REACH

(enRegistration, Evaluation, Autorisation et restrictions des substances Chimiques)

Nous tenons à vous informer que notre société est parfaitement consciente de l'entrée en vigueur du règlement (CE) REACH N°1907/2006 depuis le 1^{er} juin 2007 et des différentes obligations liées à cette réglementation.

Nous avons réalisé dans notre entreprise un inventaire des substances chimiques, des préparations et des articles que nous utilisons ou fabriquons et de la provenance de chacun pour définir notre statut vis-à-vis de REACH. Au regard de REACH notre société est considérée comme un utilisateur en aval de substances chimiques, ainsi que comme un producteur d'articles non relargants. Dans ce cadre, et compte tenu de nos volumes utilisés, nous ne sommes actuellement pas soumis au pré-enregistrement, ni à l'enregistrement de substances chimiques.

Nous continuerons néanmoins à être vigilants à une éventuelle évolution de notre statut par rapport à REACH, car notre but est de maintenir nos services à nos clients et de vous fournir les produits dont vous avez besoin. A cet effet, nous coopérons étroitement avec nos fournisseurs de matières premières afin de nous assurer qu'ils ont enregistré les substances contenues dans les produits que nous utilisons s'il y a lieu. Nous avons également l'intention de recueillir et traiter les informations obtenues par nos fournisseurs et à vous en informer en temps utile.

En tant que producteur d'articles, si les articles que nous vous fournissons contiennent une ou plusieurs substances extrêmement préoccupantes (exemple : cancérigène, mutagène, reprotoxique) qui sont identifiées dans la liste des substances candidates à l'autorisation, nous sommes tenus de vous communiquer certaines informations, si la concentration d'une de ces substances est supérieure à 0.1% masse/masse. Suite à la publication de la première liste de substances candidates à autorisation fin octobre 2008 (la liste est mise à jour régulièrement), nous avons vérifié dans notre entreprise et auprès de nos fournisseurs si nous utilisons de telles substances. Si nous sommes concernés par l'obligation mentionnée ci-dessus, nous vous transmettrons les informations nécessaires dans les meilleurs délais. De plus, nous assurerons une surveillance de cette liste car elle est mise à jour régulièrement.

Si vous avez des questions relatives à REACH, n'hésitez pas à contacter notre responsable REACH.